



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-051	Subventions Acquisition de matériel pour la Police Municipale – Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif « La Région Sûre » – Accompagnement des polices municipales
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des missions publiques assurées par la Police Municipale, celle-ci doit pouvoir assurer efficacement ses interventions au quotidien ainsi que lors d'événements organisés par la commune.

Afin de garantir la sécurité des agents et d'améliorer la qualité de leurs interventions, la commune envisage l'acquisition des équipements suivants :

- Radios,
- Caméras piétons,
- Gilets pare-balles,
- Barrières amovibles anti-véhicule bélière,
- Balises d'appel d'urgence pour les bureaux,
- Pièges photographiques,
- Equipement d'armement (pistolet, holster, porte-chargeur, pistolets à impulsion électrique type taser).

Ces acquisitions sont estimées à environ **53 957,51 € HT** soit 64 749,01 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Sud de 50 %, plafonné à 50 000 € HT dans le cadre du dispositif « La Région Sûre - accompagnement des polices municipales ».

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
REGION SUD	La Région Sûre – l'accompagnement des Polices Municipales	50%	25 000.00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	50%	25 000.00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET HT		100%	50 000.00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition des équipements de sécurité à la Police Municipale listés ci-dessus d'un montant de 53 957,51 € HT
- **SOLLICITE** auprès de la Région Sud l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% de 50 000 € des dépenses éligibles dans le cadre de la Région Sûre – accompagnement des polices municipales
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND